

VILLE
de
Verviers



[QR code temporaire!]013480000000003

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du COLLEGE COMMUNAL du 21 mai 2026

Présents :

M. DEGEY, Bourgmestre-Président
Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.
M. LOFFET, Echevin
M. CHEFNEUX, Echevin
~~M. BEN ACHOUR, Echevin~~
Mme OZER, Echevine
~~M. LUKOKI, Echevin~~
Mme RAXHON, Echevine
Mme SCHROUBEN, Echevine
M. DEMOLIN, Directeur général

POLICE ADMINISTRATIVE - Ramonage - Agréation d'un artisan ramoneur pour l'année en cours.

LE COLLEGE,

Vu l'article L1123-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'article 74 des Règlements coordonnés de Police unifiés dans le cadre de la Zone de Police "Vesdre";

Vu la demande introduite par M. ZIMMERMAN Eric sollicitant son agréation comme ramoneur sur le territoire de Verviers pour l'année 2026 en cours;

Considérant que toutes les pièces requises ont été fournies par le demandeur et sont conformes aux conditions d'agrément;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'agréer, en qualité d'artisan ramoneur, sur le territoire de la Ville, pour l'année 2026 en cours, l'établissement ci-dessous :

NOM	ADRESSE	ADRESSE MAIL	TELEPHONE
ZIMMERMANN Eric	Rue Joseph Wauters 62 4830 Dolhain -Limbourg	chauffage.zimmermann@gmail.com	0496/462067

Son représentant est habilité à délivrer le certificat de ramonage visé à l'article 74 des Règlements coordonnés de Police unifiés dans le cadre de la Zone de Police "Vesdre".

Art. 2.- De notifier à l'intéressé l'agrément, personnelle et incessible.

Art. 3.- De publier le présent arrêté sur la plateforme "<https://www.deliberations.be/verviers/publication>" et de le transmettre au Service de la Communication pour actualisation du site et au Service du Logement pour information.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. DEGEY

POUR EXTRAIT CONFORME :
Pour le Directeur général *Le Bourgmestre*
Par délégation,



R. BAGUETTE **M. DEGEY**
Cheffe de Service
(Art. L1132-4 et L1132-5 du Code de la démocratie locale)